



SEANCE DU
8 JUILLET 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR
DU PERSONNEL
COMMUNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mmes BARLET Stéphanie (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). WERQUIN Mildred. MIJUN Peggy (Proc. De Mme DUJARDIN Séverine). M. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique (Proc. De Mme POCLET Dominique). MM. SIX Roland (Proc. De M. SCHOLLART Denis). RAVEZ Jean-Marie. Mme MADAU Graziela. MM. BLONDEAU Olivier (Proc. De Mme BLONDEAU Nathalie). SERIO Bernard (Proc. De M. BAILLET Alain). CROISIER Benjamin (Proc. De M. BOUGHEZAL Julien). Mmes GOUAL Rahma (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). DUBAR Pauline. M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme JOLY Audrey). Mmes CABOCHE Cécile (Proc. De M. FERNAND Matthieu). LAMPIN Laurence. M. GIBOIRE Antoine (Proc. De Mme DIOUANI Sarah).

Absents ayant donné procuration : MM. THUILLIEZ Laurent. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes DUJARDIN Séverine. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le règlement intérieur du personnel communal, adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2018, constitue un document de référence précisant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des services communaux, aux droits et obligations des agents ainsi qu'aux dispositions en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Considérant la nécessité d'adapter certaines dispositions du règlement intérieur afin de tenir compte des besoins actuels des services municipaux et de préciser certaines modalités d'organisation du travail, il est proposé de procéder à la modification du règlement intérieur du personnel communal.

Les principales modifications portent notamment sur :

- ✓ La modification de l'article 2-4 relatif aux heures supplémentaires afin :
 - d'étendre le bénéfice de deux heures de récupération pour une heure supplémentaire effectuée de nuit, au même titre que les heures réalisées les dimanches et jours fériés ;

- de préciser les situations exceptionnelles dans lesquelles les heures supplémentaires peuvent être autorisées ;
 - de rappeler le principe selon lequel les heures supplémentaires autorisées donnent prioritairement lieu à récupération, le recours à l'indemnisation demeurant exceptionnel.
- ✓ La modification de l'article 2-3 relatif au temps de pause afin de préciser les modalités de prise des repas des agents assurant l'encadrement de la pause méridienne.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2018 portant adoption du règlement intérieur du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances - Ressources humaines – Culture - Vie associative - Partenariat de la Ville de Raszków » en date du 23 juin 2026,

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du personnel communal afin de tenir compte des évolutions réglementaires et organisationnelles ;

Et, après en avoir délibéré, par 25 Voix Pour (M. FRANCONVILLE Tony. Mmes BARLET Stéphanie (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). WERQUIN Mildred. MIJUIIN Peggy (Proc. De Mme DUJARDIN Séverine). M. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique (Proc. De Mme POCLET Dominique). MM. SIX Roland (Proc. De M. SCHOLLART Denis). RAVEZ Jean-Marie. Mme MADAU Graziela. MM. BLONDEAU Olivier (Proc. De Mme BLONDEAU Nathalie). SERIO Bernard (Proc. De M. BAILLET Alain). CROISIER Benjamin (Proc. De M. BOUGHEZAL Julien). Mmes GOUAL Rahma (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). DUBAR Pauline. LAMPIN Laurence. M. GIBOIRE Antoine (Proc. De Mme DIOUANI Sarah)) **et 4 Abstentions** (M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme JOLY Audrey). Mme CABOCHE Cécile (Proc. De M. FERNAND Matthieu)).

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du personnel communal ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa diffusion auprès de l'ensemble des agents de la collectivité.

- **DECIDE** l'adoption du Règlement Intérieur communal dont le texte est joint à la présente délibération ;

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance



Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 02747-2026 0708-DEL18080720